



F.F.F N° 514931

U.S. JAUNAY-CLAN

www.usjc.fr - www.facebook.com/UsJaunayClan
Siège : Hôtel de Ville – Mairie - 86130 Jaunay- Marigny
SIRET : 441 285 392



INFORMATIONS SAISON 2018/2019

La demande de licence évolue ! Place à la **dématérialisation** et au paiement en ligne !
Pour les renouvellements et les nouvelles demandes, vous avez ou allez recevoir un mail avec toutes les informations nécessaires au remplissage de votre demande de licence en ligne. Le certificat médical est désormais valable 3 ans depuis la saison 2016/2017.
Pour les changements de club, la procédure papier demeure cette saison.
Afin de permettre une meilleure gestion administrative concernant cette demande, et d'avoir un maximum de licenciés seniors (herbe et futsal) en possession très rapidement de leur licence, nous vous proposons les mesures suivantes :

- **Répondre de suite à l'email en complétant les informations si nécessaire.**
- accompagner obligatoirement la demande du **règlement de 80€*** avant le 15 juillet pour les nouveaux joueurs et avant le 20 août pour les autres joueurs. Après ce délai, la licence passe à 85€, après le 15 septembre 90€, après le 15 octobre 95€, etc ...
Aucune demande ne sera enregistrée sans ce règlement. (encaissement différé et en plusieurs fois possible)
- fournir une photo d'identité (**seulement pour les nouveaux, non licenciés dans un autre club la saison dernière ou "photo à réactualiser" sur la demande de licence**)
- **pour les nouveaux joindre la photocopie recto d'une pièce d'identité (Carte d'identité, Permis ou Passeport)**
- Pour transmettre votre demande papier et/ou votre règlement :
 - Lors des permanences ou à la reprise des entraînements qui aura lieu le mardi 15 Août.
 - Par courrier à la secrétaire du club,
Sandra LEPROUST, 11 rue Suzanne Valadon, 86130 JAUNAY-MARIGNY
06 21 34 45 63 ou secretariat@usjc.fr

N'attendez pas le mois d'Août, faites le dès maintenant, les demandes de licences auprès de la Ligue pour la saison prochaine peuvent se faire depuis le 5 juin.

Nous comptons sur votre participation et bonnes vacances à tous.

***Si vous payez des impôts vous pouvez donner plus que le montant de la licence, vous pouvez ainsi déduire 66 % des sommes versées dans la limite de 20% du revenu imposable.**
Exemple : vous donnez 100€, vous déduisez 66€ de vos impôts, cela ne vous « coûte » que 34€. Tout le monde peut profiter de cette formule